

# CAS CONCRET BOURGES

# ETIOLOGIE

- TC avec PCI suite à une chute d'un toit de 5 m sur son lieu de travail .
- Hémorragique cérébrale massive :  
Fractures et disjonctions des sutures sagittales et enfoncement de l'os occipital , fractures pariétales , inondation tétra- ventriculaire.

- ◉ Passage en ME clinique quelques heures après son arrivée
- ◉ Procédure PMO poursuivie : contact avec le procureur de la République
- ◉ Autorisation partielle de prélèvement sous condition d'une autopsie ultérieure ( Restriction tissus )

# Difficultés rencontrées

- ◉ Plus d'autopsie à Bourges depuis 2011, elles sont réalisées à l'IML de Tours .
- ◉ Nous n'avons jamais eu de demande d'autopsie depuis 2011.
- ◉ Prise de contact avec le médecin légiste de l'IML de Tours pour connaître les démarches à suivre
- ◉ Demande de la CHPOT à la PJ d'informer la famille de l'autopsie et des ses conséquences.

- ◉ Demande de prendre des photos des différents organes explantés, face et profil, au bloc opératoire .
- ◉ Exploration de la rate , commentaires à mettre sur le CROP
- ◉ Photocopie du CROP à faire parvenir au médecin légiste

- Après le PMO , le corps, habillé, est descendu en chambre mortuaire comme dans la procédure habituelle .
- Les photos prises ont été imprimées et confiées, avec les CROP, aux officiers de PJ.
- Le transfert à l'IML a été organisé via la chambre mortuaire , par la police judiciaire .

# CONCLUSION

- Il s'agissait donc de la 1<sup>ère</sup> autopsie demandée sur PMO depuis que celles-là ne sont plus réalisées à Bourges .
- Après quelques inquiétudes de la part de la CHPOT face aux conditions du médecin légiste, la procédure s'est déroulée en fait sans difficultés .
- Remerciements adressés au médecin légiste pour son aide.